

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Etaient présents : Mme Sandrine ALTIERI, Mme Cécile BEYNEX, M. David BIBENS, Mme Nathalie BIBENS, M. Jean-Christophe DABEY, Mme Maryline DE PARSCAU, Mme Roxane GILLES, M. Emmanuel MORIZET, Mme Béatrice VERDIER.

Etaient excusés : Mme Sylvie CHARREAU, M. Alexandre CONTE, M. Emmanuel COTTON, M. Jean-Christophe DABEY.

Etait absent : /

Pouvoir : M. Alexandre CONTE donne pouvoir à M. Emmanuel MORIZET, M. Emmanuel COTTON donne pouvoir à Mme Roxane GILLES, M. Eric JEAN-JUSTIN donne pouvoir à M. Jean-Christophe DABEY.

Secrétaire de séance : Mme Roxane GILLES

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu.

DCM 011/2025 Vote du Compte Financier Unique 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal,
À l'unanimité,**

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes,

Il est précisé que Mme le Maire s'est retirée avant le vote.

Investissement

Dépenses :	Prévu :	119 446,00
	Réalisé :	98 319,50
	Reste à réaliser :	21 125,30

Recettes :	Prévu :	119 446,00
	Réalisé :	57 250,18
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	938 837,00
	Réalisé :	594 967,66
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévu :	938 837,00
	Réalisé :	982 914,82
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-41 069,32
Fonctionnement :	387 947,16
Excédent transféré :	+152,53*
Soit un total de :	388 099,69

***Erreur matérielle sur les comptes 2023 : dissolution SIT de Tonneins, opération réalisée directement par le comptable.**

Résultat global :	347 030,37
-------------------	------------

DCM 012/2025 Affectation des résultats 2024

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 le 04/04/2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le CFU fait apparaître :

▪ Un déficit de fonctionnement de :	39 725,08
▪ Un excédent reporté de :	427 672,24
▪ Un excédent transféré (dissolution SIT Tonneins) :	152,53
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	388 099,69
▪ Un déficit d'investissement de :	41 069,32
▪ Un déficit de reste à réaliser de :	21 125,30
Soit un besoin de financement de :	62 194,62

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal,
 À l'unanimité,**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	388 099,69
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	62 194,62
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	325 905,07

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	41 069,32
--	------------------

Remarques : Les dépenses liées aux travaux de l'installation du club de rugby expliquent le montant du déficit. Les dépenses de 2023 et 2024 liées à ces travaux passent en « travaux en régie » (investissement), ce qui permettra de récupérer la TVA et de les valoriser en biens mobilier.
--



DCM 013/2025 Vote du taux des taxes

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

**Après en avoir délibéré,
 Le Conseil municipal,**

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2024 ;

- **Foncier bâti = 18.97 % + 27,33 %** **soit 46,30 %**
- **Foncier non bâti =** **83.18 %**
- **Habitation (résidence secondaire) =** **9,90 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

CHARGE Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

DCM 014/2025 Vote du Budget Primitif 2025

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Maryline DE PARSCAU, Maire de Fauguerolles, vote à l'unanimité, les propositions nouvelles du Budget Primitif 2025 :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	196 444,70
Recettes :	217 570,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	949 428,00
Recettes :	949 428,00

Pour rappel, total budget :

Investissement	
Dépenses :	217 570,00 (dont 21 125,30 de RAR)
Recettes :	217 570,00 (dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	949 428,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	949 428,00 (dont 0,00 de RAR)

DCM 015/2025 Attribution des subventions aux associations

Madame le Maire expose les demandes de subventions reçues depuis le début de l'année.

Pour l'année 2025, après en avoir délibéré, le Conseil municipal **VOTE** à l'unanimité une subvention en faveur des associations et organismes suivants :

Association des Parents d'Elèves de Fauguerolles.....	: 200 €
Souvenir français (Comité de Marmande)	: 50 €
ADMR du Mas d'Agenais*	: 200 €
Section Jeunes Sapeurs-Pompiers du tonneinquois.....	: 50 €

*** Mme le Maire n'a pas pris part au vote étant bénévole de l'association.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 du budget primitif 2025.

DCM 016/2025 Tarifs location salle de théâtre

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les tarifs de la location de la salle de théâtre.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

FIXE les prix de la location de salle de théâtre à compter de la prochaine réservation :

- Club/association (à la séance) :	5 €
- Caution :	100 €

Remarques : Demande faite par une association de danse cabaret. Demande de la salle pour 1 à 2 heures par semaine. L'association est intéressée bien qu'il n'y ait pas de toilettes. La convention a été préparée.

Questions diverses

« Ma commune, ma santé » :

Une représentante de l'association ACTIOM est venue présentée la semaine dernière le dispositif « Ma commune, ma santé » qui permet à tous les administrés de pouvoir bénéficier d'une complémentaire santé personnalisée et adaptée. La mairie n'a aucune obligation si ce n'est la mise à dispo d'un local pour les permanences que tiendront l'association. Mme le Maire lit la convention aux membres du Conseil.

➔ Délibération au prochain Conseil municipal.

Réunion projet :

Le jeudi 10 avril réunion de mise au point sur le projet de la friche. Une maison est également en vente à 20.000€ en face de la friche, les 2 parcelles font environ 700m². Le bien n'a aucune valeur, il y a de la végétation sur le toit, serait à démolir. Emplacement intéressant car en centre bourg.

**Commission sécurité salle des fêtes :**

Tout est conforme. L'APAVE doit passer tous les ans, ce n'était pas le cas jusqu'à ce jour.

La salle est classée en catégorie 4 et pourrait passer en catégorie 5 (de 0 à 200 personnes) → il n'y aurait plus de commission sécurité tous les 5 ans. Le Préfet peut décider d'un contrôle inopiné.

L'avantage de la commission sécurité c'est que nous avons un point régulier de l'état des installations et sur les changements de réglementation.

Formation :

Une formation aux premiers secours (PSC1) pour les agents est prévue le mercredi 14 mai, il reste 2 places.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DCM 011/2025 à DCM 016/2025.

Fin de séance à 21h53.

Le Maire, Maryline DE PARSCAU	La Secrétaire de séance, Roxane GILLES
----------------------------------	---